

LE VÉRIDIQUE OU COURRIER UNIVERSEL.

(DIEBREVBAUM QUID VERTIT?)

Du 23 MESSIDOR, l'an 4 de la République Française (Lundi 11 JUILLET 1796, v. st.)

Insurrection parmi les charpentiers, calfats et perceurs du chantier de Recouvrance de Brest, qui refusoient de recevoir leur paie en mandats. — Circonstance remarquable dans l'affaire de Drouet. — Note des differens objets de sciences et d'arts envoyés d'Italie à Paris par les commissaires du gouvernement. — Rentrée en France de l'espagnol Marchena. — Evaluation du nombre des émigrés obligés de quitter la Suisse, par ordre des Cantons. — Comité général secret, pour entendre le rapport de la commission des finances, sur le mode des transactions particulières et des remboursemens.

A V I S.

Le prix du journal est irrévocablement fixé à 9 liv. en num. pour 3 m. ou valeur représentative en papier. On s'adresse au citoyen LEROUX, rue des Frères-S. G. l'Auxerrois, n°. 42.

NOUVELLES DIVERSES.

Extrait du The Courier and evening gazette, 2 juin.
Ce n'est point l'ex maire de Paris, Pache, qui a été arrêté, mais le citoyen Lepage. Le gouvernement, informé de la méprise, a donné ordre de le mettre en liberté.

ANGLETERRE.

Extrait de la gazette anglaise, The Observer, du 3 juin.
Le colonel Murray du 96^e régiment, est arrivé la nuit dernière, avec des dépêches du commandant en chef au môle Saint-Nicolas, qui donnent avis au gouvernement que 14 bâtimens français, dont trois de ligne, et les autres des frégates, venoient d'entrer au Cap-Français, chargés d'armes pour plus de dix mille hommes.

Nota. Les bâtimens dont il est ici question, sont ceux partis de Brest, le premier germinal, sous les ordres du capitaine Thomas, et la division sortie de Rochefort, le 17 du même mois, commandée par le capitaine Thevenard, et portant les agens du directoire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Nouvelles non-officielles.

Un bruit généralement répandu aujourd'hui, porte que l'armée d'Italie s'est emparée de la citadelle de Milan : qu'elle y a fait 2500 prisonniers, trouvé 100 pièces de canon et 10,000 fusils.

On ajoute que le gouverneur de Livourne, fortement soupçonné d'avoir favorisé l'évasion des bâtimens anglais, a été arrêté par ordre de Buonaparte ; que cette arrestation a été approuvée par le grand-duc. Ce qui est

certain, c'est que le directoire a reçu et publiera demain les détails officiels de notre entrée à Livourne.

On dit aussi que le directoire a reçu des lettres particulières qui portent qu'une escadre française et batave a repris sur les anglais le Cap de Bonne-Espérance : ces nouvelles, et sur-tout la dernière, méritent confirmation.

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES.

Nice, 11 messidor. Un bâtiment venant de Livourne, et qui est entré dans ce port, nous a donné la nouvelle certaine que le vingt-sept de ce mois une garnison française, composée de 5 mille hommes d'infanterie et de quelques escadrons de cavalerie, avoit pris possession de ce port, du consentement du grand-duc de Toscane, conformément à ce qui lui avoit été demandé par le directoire exécutif de France. Les anglais, qui sans doute avoient eu connoissance de la négociation qui avoit précédé cette mesure, avoient dégarni précipitamment les ateliers et les magasins qu'ils avoient formés dans ce port ; et les troupes françaises y ont trouvé peu d'effets. En même temps tous les bâtimens britanniques s'étoient éloignés ; et au moment de l'entrée de la garnison française à Livourne, il ne restoit que deux frégates anglaises à l'entrée de la rade et hors de portée de toute batterie.

Cet événement jette absolument hors des ports de toute l'Italie, l'escadre anglaise qui n'aura plus d'asyle dans ces mers que le port de Saint-Florent en Corse. Comme on vient d'apprendre qu'il est arrivé quatre vaisseaux de ligne et quatre frégates venant d'Angleterre à Gibraltar, on suppose que le ministère britannique va renforcer l'escadre qu'il tient dans la Méditerranée, afin d'essayer quelque entreprise contre les états d'Italie qui ont passé de la neutralité à une sorte d'état de guerre contre la Grande-Bretagne, en lui fermant leurs ports.

Le 7 de ce mois, une partie des ouvriers du port de Brest, et notamment les charpentiers, callats et perceurs du chantier de recouvrance, ont refusé de recevoir leur paie en mandats. Le désordre a été tel qu'on s'est vu obligé de faire occuper l'arsenal par les troupes de la marine, et de doubler les postes à toutes les issues du port. Quelques ouvriers ont été arrêtés. Le 9, le calme étoit rétabli.

Nous avons témoigné notre surprise de l'armistice du pape, parce que nous n'avions pas oui-dire que le pape eût pris les armes contre nous, et que quand on ne les a pas prises on ne peut pas les poser. Le rédacteur des Nouvelles Politiques demande si nous avons oublié la conjuête d'Avignon. Non, nous ne l'avons pas oublié; mais nous nous souvenons aussi que le pape n'y a opposé aucune résistance, aucune mesure hostile, qu'il sembloit l'avoir oubliée, qu'il n'a pas cherché à le reprendre. Nous nous souvenons sur-tout que cette adjonction au territoire français, a été faite en pleine paix, non en conséquence du droit de la guerre, mais en vertu du suffrage libre du peuple avignonais, lequel a voulu se réunir à la France, et que nous avons établi en principe que ce moyen de réunion étoit de droit naturel. Nous sommes très-persuadés que cette doctrine aura été improuvée *in petto* par le saint-père, mais nous n'avons pas su qu'il ait fait brûler une amorce pour en combattre les effets. Peut-être sommes-nous mal informés. Cependant le rédacteur des Nouvelles Politiques n'a pas contredit cette assertion. Enfin le pape a pu craindre la guerre et acheter la paix. Mais nous persistons à penser qu'en cette occurrence le mot armistice est impropre, parce qu'il suppose une guerre commencée, des hostilités existantes.

Une circonstance remarquable dans l'affaire de Drouet, et qui ne forme pas présomption en sa faveur, c'est qu'au conseil des cinq-cents, où il a été décidé qu'il y avoit lieu à accusation, personne n'a parlé contre lui. Les orateurs qui ont demandé la parole, ont plaidé sa cause.

L'espagnol Marchena vient de rentrer en France. C'est lui-même qui l'annonce dans une lettre insérée dans l'une de nos feuilles.

C'est le seul parti, dit-il, que je pouvois prendre, après toutes les vexations que j'ai eu à souffrir de la part des émigrés. Ils ne m'ont épargné aucune sorte d'insulte; ils ont fini par arracher au conseil secret de Berne, un ordre pour mon expulsion du canton.

Dans ces circonstances, ne trouvant nulle part un asyle, n'envisageant par-tout que les fers ou la mort, je suis venu avec confiance me jeter dans les bras du gouvernement français, qui ne voudra pas perdre un patriote pur et un ami éclairé de la liberté et des loix, qui peut avoir commis des erreurs, mais qui certes est exempt de crimes.

On évalue à 8 ou 10 mille hommes le nombre des émigrés qui sont obligés de quitter la Suisse par ordre des cantons. Il n'y a aucune exception.

Telle est l'opiniâtreté de cette peste que l'on nomme jacobinisme, qu'il est encore des endroits en France où elle exerce ses fureurs meurtrières. Ce mal affreux qui circule dans les veines de notre malheureux pays, ce levain empoisonné qui mine sourdement le corps politique, s'ouvre encore des passages, et comme des voies d'éruption dans quelques départemens: on diroit que la constitution n'est qu'un palliatif qui voile et dissimule une maladie mortelle toujours prête à dissoudre l'état, ou à le faire périr dans des flots de sang. Gouvernement, tournez vos regards vers le département de la Manche, vous y verrez un de vos commissaires qui, au mépris des loix et de vos intentions, perpétue depuis le mois de brumaire les mêmes hommes dans les importantes fonctions de jurés; et quels sont ces hommes auxquels il accorde ainsi les marques d'une confiance illégale? Ce sont ces malheureux, ces mêmes jurés qui, depuis le 31 mai jusqu'au 9 thermidor, ont exercé sans interruption un ministère de sang et d'assassinat, comme s'ils devoient recueillir aujourd'hui la récompense de leurs crimes.

Apprenez par qui la justice est rendue dans le département du Lot! par des hommes qui se sont distingués dans un tems où la scélératesse et la soif du sang étoient les seuls moyens de distinction et de recommandation. C'est eux que l'on a substitué à ceux que le choix du peuple avoit désignés: c'est pour eux que l'on a cassé une liste composée d'hommes probes et honnêtes, violation des loix sur laquelle le ministre Merlin, malgré les réclamations, a gardé un silence coupable!

Dans le département des Bouches-du-Rhône, Granet, l'ex-conventionnel Granet, le montagnard, cet homme dont le nom rappelle tout ce que le régime révolutionnaire eut de plus odieux, exerce les fonctions de juré! Est-ce ainsi que vos intentions sont accomplies?

Quoi! Drouet et Babeuf vont paroître devant leurs juges, et c'est parmi leurs complices, c'est parmi leurs agens, c'est parmi ceux qui faisoient des vœux pour le succès de leurs complots, que vous choisissez les dépositaires de votre confiance, de vos intentions, de votre esprit, les représentans de votre autorité, qui ne devoient être que des ministres de paix et de consolation! Est-ce ainsi que vous ferez chérir cette constitution qui s'écroulera bientôt, si elle ne repose sur l'amour et l'affection des peuples? Combien de fois, depuis son établissement, les loix ont été violées! Combien de fois le mauvais choix de vos commissaires n'a-t-il pas failli à replonger la France dans les horreurs du jacobinisme! Combien d'injustices, de vexations, de crimes ont été commis en votre nom! et cependant quelle terrible responsabilité pèse sur vous! Combien d'années sont accordées contre vous aux poursuivans de la justice! On réveillait tous les matins Philippe, en lui disant *qu'il étoit homme*; réveillez-vous tous les jours dans la pensée que vos erreurs même ne vous seront point pardonnées, quand, dépouillés du pouvoir, vous descendrez de ces trônes nouveaux où vous avez été si subitement élevés.

Les commissaires du gouvernement à la recherche des objets de sciences et arts, ont adressé au directoire la note des différens objets de sciences et d'arts qu'ils ont recueillis, et qui sont déjà en route pour la France.

Les tableaux qu'en envoie sont : *La Vierge de Saint-Jerôme*, *la Madona della Scodella*, *la Sainte-Cécile*, par Raphaël; *le martyre de Sainte-Agnès*, par le Dominiquin; *la Circoncision*, du Guérchin; *le Couronnement*, par le Titien; *le Saint-Sébastien*, du Procaccini.

Les objets les plus importants pour les sciences sont : un grand nombre de livres d'édition antérieure à 1476. et ceux dont les titres avoient été donnés par la bibliothèque nationale.

Les manuscrits de Léonard de Vinci.

Un manuscrit sur Papyrus.

L'Herbier, de Haller, en 60 volumes.

Trois ouvrages du même savant, avec des additions et corrections de sa main.

La collection des substances volcaniques recueillies par Spallanzani.

La plus grande partie de ces objets est déjà à Tortone. Les commissaires écrivent qu'ils font partir le reste pour la même ville, où tout restera en dépôt jusqu'à ce qu'il soit décidé quelle sera la voie la plus facile et la plus sûre pour le faire parvenir en France.

Le mémoire que Rœderer a lu à l'institut national sur les sépultures, est un véritable traité de machiavélisme, de cette fausse et funeste doctrine qui a produit les plus grands maux de la révolution, en faisant attacher trop peu de prix à la vie et au sang des hommes. Il est triste de voir que l'institut national ne sera qu'une nouvelle école d'athéisme, d'où quelques-uns de ses membres seront obligés de s'éloigner. Viendra-t-il siéger parmi des matérialistes et des athées, ce vertueux Saint-Pierre qui a si bien réussi à peindre la nature, et à faire aimer son auteur? C'est dans son ouvrage qu'il faut chercher des idées également simples et majestueuses sur les sépultures, dont on ne paroît s'occuper que pour faire disparaître les dernières traces d'une religion qui console les vivans, et honoroit si bien les morts.

J'ai lu en partie une histoire dite philosophique de la révolution, par M. Fanlin-Desodoards: je n'en suis pas content; je n'ai trouvé dans cet ouvrage, ni de ces portraits vivement coloriés, ni de ces scènes énergiquement peintes qui, sous la plume d'un bon écrivain, font de l'histoire un véritable tableau, et lui donnent la marche, la physionomie et l'intérêt d'un drame. Les réflexions de l'historien ne m'ont point dédommagé de la faiblesse de son style; elles n'ont ni profondeur ni nouveauté; on diroit que l'auteur a tenu ses tablettes et ses crayons dans les cafés et sur les places; il paroît manquer entièrement de cette force d'imagination qui enchaîne toutes les parties d'un sujet qui les rallie à un même point fixe, qui crée un ensemble, et donne à l'histoire les charmes de l'unité épique. Ce n'est pas à l'histoire de la révolution. Quel en sera l'historien?

Lettre sur l'état de la France, adressée à une vénitienne, et interceptée.

Vous me demandez de vous communiquer ce que je pense sur l'état intérieur de la France. J'ai dans l'âme tant d'éloignement pour l'esprit de parti, que j'ose es-

pérer que ce que je crois n'est pas bien loin de ce qui est.

Le directoire prend beaucoup de consistance depuis que la majorité au moins de ses membres s'est réunie à la majorité nationale, de laquelle paroît aussi se rapprocher la majorité représentative.

La majorité nationale soutient la constitution, non qu'elle la croie aussi bonne qu'elle l'est, mais parce que toutes les classes de la société ont besoin de repos, de sûreté et de la permission d'avoir des vertus domestiques. Ainsi, forte par sa constance, l'opinion publique a sauvé les autorités constituées qui, par un charme inconcevable, d'un pas très-ferme, et d'après un plan très-combiné, marchent à leur propre destruction.

Le gouvernement étoit joué par des scélérats; et ses agens, réunis aux anarchistes, s'efforçoient de ridiculiser jusqu'au titre d'honnête homme. (Peu d'entr'eux se sont plaints d'en avoir été flétris.) Sur le bord de l'abyss, creusé par ses agens, le directoire en a vu la profondeur: frappé d'un juste effroi, il s'en éloigne avec horreur, mais avec précaution, et une lenteur qui, si elle n'étoit pas nécessaire, seroit de la faiblesse. La maladie a été violente; la convalescence sera longue et douloureuse.

Les tribunaux se signalent par une courageuse impartialité; ils ont défendu la constitution contre les attaques du puissant, et ont couvert l'opprimé d'une impénétrable égide.

Les finances sont livrées à l'agiotage le plus effréné, et chaque remède que l'on y veut porter devient encore un aliment pour l'agiotage, plus habile que ne peuvent l'être les législateurs.

On fait bonne chère, on boit de très-bon vin, car les émigrés avoient de bonnes caves; on joue beaucoup, et l'on rencontre encore des hommes aimables.

C'est avec douleur que je suis obligé de convenir que la jeunesse qui se croit élégante, a plus de fatuité, et encore plus d'ignorance que l'ancienne; mettant un grand prix à machonner quelques demi-paroles contre le gouvernement, qui la connoit assez pour ne pas la craindre.

L'honnête homme ne peut se défendre d'un certain serrement de cœur en voyant la coupable insouciance qui peut à peine être vaincue par les plus brillans succès de nos armées.

L'indifférence pour les fêtes publiques a gagné jusqu'à nos badauds; ils se ressouviennent que Robespierre en a été le grand-prêtre, et Marat la divinité.

Nous craignons les hommes turbulens; ils ne cessent de nous presser entre eux et le gouvernement, dont la foudre ne peut les écraser sans nous atteindre.

D'ailleurs on rit, on chante, on danse, sans compter sur combien de tombeaux. CHARLES.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de PELET.

Séance du 22 messidor.

Les administrateurs du département d'Isle et Villaine demandent que le tribunal de police correctionnelle établi à Dôle, soit transféré à Montfort.

Renvoyé à une commission.

(4)
Dejaunay : Quand je dénonçai au conseil avant-hier les manceuvres employées pour discréditer les mandats, je ne désignai nominativement que Lacaze et Severne. Cependant je vois dans le feuilleton qu'on y a joint les noms Perraut, Mohénat et Ledaix; je sais que les uns sont aussi coupables que les autres; mais, enfin, on ne devoit pas nommer que ceux que j'ai cités. Je ne pouvois pas alors parler de Perraut, car il avoit été dix jours avant chassé de la place pour ses manceuvres, et sans doute il n'y reparut pas depuis. Quant aux autres, je ne les connois pas.... C'est en passant au Jardin Egalité que je vis le public témoigner son indignation des coupables manceuvres de ces deux hommes qui venoient tout-à-coup de faire tomber le mandat.... J'ai reçu de la trésorerie la lettre la plus satisfaisante.... Et sans doute les mesures qu'on prendra mettront un frein à tous ces brigandages.

Guyomard se plaint de ce que le directoire veut faire célébrer le même jour, le 28 juillet, l'anniversaire du 14 juillet, du 10 août et du 9 thermidor. S'il faut, dit-il, célébrer solennellement la chute du despotisme décemviral, il doit consacrer une fête spéciale au jour où s'éleva le trône de Capet. Ce jour-là les rois apprirent que les hommes ne leur appartenoient pas, comme des moutons à leur berger, et nos soldats leur ont prouvé depuis, que nous étions des lions invincibles dans les combats.

C'est avec raison que l'assemblée constituante fonda le 14 juillet, la fête de la Fraternité. Qu'il est beau de voir tous les français, oubliant les malheurs et les crimes qui ont souillé la révolution, se rappeler avec enthousiasme le premier jour de la liberté!

Guyomard conclut à ce qu'un message invite le directoire à faire célébrer séparément ces trois époques. Adopté.

La commission des finances invite le conseil à se former en comité général, pour entendre son rapport sur le mode des transactions particulières et des remboursements. Les tribunes sont évacuées.

Il est deux heures et demie.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 20 messidor.

Le conseil qui étoit en comité général pour l'affaire de Drouet, rend sa séance publique à deux heures, pour voter par scrutin secret.

Chaque membre, en costume, montoit au bureau déposer son suffrage; après que celui qui avoit été appelé avant lui en étoit descendu. Deux secrétaires placés à côté du président, avoient, ainsi que lui, les yeux fixés sur l'urne.

On a appelé une seconde fois les membres qui n'avoient pas répondu au premier appel. Il y a eu 199 votans; 51 membres étoient absens.

A mesure que le président lisoit les bulletins, il les remettait à l'un des secrétaires qui les montrait au conseil. On a remarqué que l'accent du président étoit faible et pénible lorsqu'il prononçoit le *oui*; il étoit ferme et assuré lorsqu'il prononçoit *non*.

58 voix ont été pour la négative et 141 pour l'affirmative; en conséquence le conseil des anciens a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre le représentant du

peuple Drouet, et a prononcé le renvoi à la haute-cour de justice.

Le conseil renvoie plusieurs résolutions à l'examen de diverses commissions.

Séance du 21 messidor.

Après avoir entendu le rapport de Johannot, le conseil approuve une résolution qui met une somme de 20 millions à la disposition du ministre des finances.

Le grand propose, au nom d'une commission, d'approuver la résolution qui fixe à 26 sous en mandats le prix de la livre de bled.

On objectera, dit-il, que le mandat de 100 francs est déjà réduit à 7 francs, et l'on demandera ce qu'il vaudra quand la résolution l'aura réduit de 100 francs à 12 livres 10 sous: la réponse est simple; ce n'est pas la résolution qui déprécie le mandat; le despote le plus puissant ne peut faire prendre sa monnoie pour un autre titre que celui que lui donne l'opinion; et le trésor public ne peut plus recevoir pour sa valeur nominale une monnoie qui ne vaut réellement qu'un 14^e, de ce qu'elle porte; car il ne pourroit satisfaire à ses dépenses.

Le parti que l'on a pris de fixer dès-à présent le prix du bled, est préférable à celui qu'indiquoit la loi du 8 messidor de le fixer tous les mois. Avant que toutes les mercuriales fussent parvenues au corps législatif; qu'on eût trouvé le terme moyen; que la résolution eût été proposée, discutée, arrêtée et approuvée, le délai pour l'acquiescement du premier semestre de la contribution foncière eût été passé, le trésor public qui auroit payé tous les jours sans rien recevoir, auroit été épuisé, et il auroit fallu suspendre le service.

Barbé-Marbois avoit la parole pour combattre la résolution, lorsqu'on a demandé que cette discussion eût lieu en comité.

La demande étant appuyée par plus de cent membres, le conseil s'est formé en comité général.

Une heure après, le conseil a déclaré sa séance publique, et a approuvé la résolution. DUPRÉ, rédact.

DE L'ARRENT.

Pourquoi l'argent vaut-il plus en fonds aujourd'hui qu'en 1799?

Pourquoi vaut-il plus pour l'acquisition des gros fonds que des petits?

Pourquoi vaut-il plus en fonds, et pas plus en denrées?

Le citoyen Saint-Aubin répond à ces questions, par ce peu de mots qui demandent peut-être quelque réflexion, mais point de développement:

C'est que les petites sommes en espèces circulent à-peu près comme en 1799, que les capitaux, même modiques, sont rares, et que les fortes sommes ne se trouvent nulle part.

On pourroit ajouter, pour répondre particulièrement à la troisième question, que l'excédent de valeur nominale donnée à la monnoie de cuivre sur sa valeur réelle, fait qu'au marché, où cette monnoie a cours, on vend plus cher qu'on ne feroit si sa valeur étoit plus rapprochée de son nom.

Signé RENDRER.